



4^{ème} Set Rognen
Badminton



CHARTRE DU CLUB

Cette chartre a pour but de préciser les droits et devoirs des licenciés. Elle s'adresse à tous les membres du club.

L'adhérent et/ou le responsable légal pour les mineurs s'engage à lire la présente chartre, à l'accepter lors de son adhésion et à la respecter tout au long de la saison sportive.

1. L'ADHESION

L'adhésion est valable pour une saison. Toutes les demandes sont traitées par le Bureau dans la limite des places disponibles.

1.1 LA SEANCE D'ESSAI

La période d'essai est valable tout le mois de septembre au terme de laquelle la responsabilité du Club ne sera pas engagée et l'assurance fédérale non activée. A l'issue de cette période, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. Dans le cas contraire, l'accès aux terrains pourra être refusé. En dehors du mois de Septembre, 1 séance d'essai sera valable.

1.2 LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- La feuille d'inscription club
- Le Certificat médical ou questionnaire médical si certificat médical donné la saison précédente (le certificat médical est valable 3 saisons consécutives)
- La fiche licence FFBAB
- La cotisation (licence + cotisation club) dont le montant est fixé par le Bureau

Aucun remboursement ne sera effectué par la suite. Tarif mi-saison possible à partir du 1er mars de l'année en cours. L'accès aux terrains de badminton pourra être refusé si l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription n'ont pas été donnés.

1.3 RESPONSABILITE DES MINEURS

Les enfants mineurs sont pris en charge par le Club pendant les créneaux d'entraînement, à partir du moment où un des responsables du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci sera présent avant de le laisser au gymnase. Le Club déclinera toute responsabilité en cas d'accident à l'extérieur de l'enceinte sportive ou d'absence d'un responsable du créneau. De même en fin de séance, les enfants devront attendre leurs parents à l'intérieur du gymnase. Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau devra présenter une autorisation parentale. Dans ces deux derniers cas le club déclinera toute responsabilité en cas d'accident à l'extérieur du gymnase, ou de départ avant la fin du créneau horaire.

Dans le cadre des créneaux de « Jeu libre », les enfants mineurs sont sous la seule responsabilité de leurs parents.



CHARTRE DU 4^{ème} SET ROGNEN

2. LES CRENEAUX

Le club est ouvert aux jeunes à partir de 5 ans, aux adultes « Loisirs » et aux adultes « Compétiteurs ». Chaque membre du club devra respecter les créneaux qui lui sont attribués.

En cas d'affluence, il faut assurer une rotation raisonnable sur les terrains. La priorité dans ce cas sera donnée au jeu de double.

2.1 LIEU

Le 4^{ème} Set Rognen est basé au gymnase des Garrigues à Rognes.

2.2 VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les entraînements sont suspendus. Des créneaux peuvent être maintenus, tous se déroulent en jeu libre, en présence d'un ou plusieurs responsables. Les ouvertures durant les périodes scolaires seront annoncées à minima par mail et éventuellement mis en ligne sur le site internet du club.

3. LES SECTIONS

3.1 ADULTES LOISIRS

Les adultes « Loisirs » comprennent les adhérents ayant choisi l'adhésion adulte « Loisir ». Ils ont la possibilité de venir jouer sur tous les créneaux. Les inscriptions en compétition ne sont pas prises en charge par le club et le joueur doit s'acquitter directement auprès de l'organisateur des frais liés à son inscription. Le joueur adulte « Loisir » a la possibilité de passer en cours de saison à une licence « Compétiteur » en s'acquittant de la différence de prix avec l'adhésion « Compétiteur ».

3.2 ADULTES COMPETITEURS

Est considéré comme adulte « Compétiteur » tout joueur s'acquittant de l'adhésion « Compétiteur ». Les créneaux loisirs lui sont ouverts et les frais d'inscription aux compétitions sont pris en charge par le club tout au long de la saison, dans la limite d'un nombre de compétitions fixé lors de l'assemblée générale du club.

3.3 ENTRAINEMENTS

- Les entraînements adultes (jeunes à partir de 16 ans) sont ouverts à tous les adhérents.
- Les entraînements jeunes sont ouverts aux adhérents de moins de 16 ans.

3.4 JEUNES

Chaque créneau réservé aux jeunes est encadré par un ou plusieurs responsables ayant les diplômes requis. Les informations et coordonnées de chaque encadrant apparaissent sur les documents d'inscription. Concernant le déroulement des créneaux, les personnes encadrantes pourront prendre des mesures en cas de non-respect des règles de vie du Club par les joueurs (respect des autres joueurs, respect des bénévoles, politesse...). Une tenue adéquate à la pratique du sport est exigée afin d'éviter les blessures. Tout adhérent n'ayant pas cette tenue (basket, jogging ou short) ne pourra pas prendre part à la séance.

Les entraînements démarrent à l'heure fixée. Nous vous demandons donc par respect pour l'entraîneur d'être rigoureux et de vous présenter au début du cours.



CHARTRE DU 4^{ème} SET ROGNEN

4. LES COMPETITIONS

4.1 COMPETITIONS ADULTES

Les compétitions sont annoncées exclusivement sur le site « Badiste ». Le joueur qui souhaite participer à une compétition doit s'inscrire directement sur le site « Badiste ». Le responsable du pôle « compétition », nommé en Conseil d'administration, est en charge d'envoyer au club organisateur la liste des inscrits à une date butoir fixée 45 jours avant la compétition (s'inscrire sur Badiste et remettre le chèque des frais d'inscriptions dans le classeur tournoi, en précisant au dos du chèque le nom du tournoi). Tout adhérent qui s'inscrira après cette date se verra dans l'obligation de régler lui-même son inscription à l'organisateur, au risque de se voir refuser l'inscription par l'organisateur. Seuls les adhérents ayant choisi une licence compétiteurs auront leur inscription prise en charge par le club (à hauteur de 3 tournois maximum ou 5 GP). Toute inscription non honorée sera due au club sauf en cas de présentation d'un certificat médical. Le nombre de compétitions payées par le club est défini lors de l'Assemblée Générale.

4.2 COMPETITIONS JEUNES

Toutes les compétitions jeunes du 13 et les TRJ sont prises en charge par le club pour les jeunes de la section JEUNES COMPETITEURS. Les JEUNES LOISIRS auront à leur charge les frais d'inscription aux compétitions.

En début d'année, le calendrier des compétitions sera envoyé par mail aux parents des JEUNES COMPETITEURS et des mails de rappel pourront être également envoyés.

Afin de garantir l'inscription, il est demandé de s'inscrire un mois à l'avance maximum auprès d'un entraîneur ou par retour de mail.

Les horaires de convocation seront transmis aux parents quelques jours avant la compétition.

Lors de chaque compétition, le jeune devra porter le maillot du club fourni en début de saison et devra avoir une tenue réglementaire (short ou jupe, maillot manches courtes).

Le club fournit une boîte de volants par jeunes pour la saison pour les compétitions. Au-delà les volants restent à la charge des parents, sachant qu'il est obligatoire de posséder des volants homologués pour pouvoir participer aux compétitions.

En cas d'absence lors de la compétition, il sera demandé un certificat médical pour justifier le forfait. Toute absence de justificatif entraînera une suspension du joueur, par la Ligue.

La présence des parents lors de ces compétitions est souhaitée. Un responsable du club pourra également être présent pour encadrer les jeunes.

4.3 INTERCLUBS

Le club est inscrit en Départemental et Promobad. La composition des équipes est réalisée en fonction du nombre et du niveau des joueurs intéressés, l'intérêt de l'équipe prime sur celui du joueur. Le capitaine, qui s'engage à représenter et porter son équipe tout au long de l'année, décide seul des compositions de son équipe. Le club prend en charge la fourniture des volants, mais non les frais de déplacement. Les joueurs doivent porter le maillot du club lors de ces interclubs.

5. MATERIEL ET EQUIPEMENT

5.1 LE GYMNASSE

L'installation et le rangement du matériel (poteau, filet, volants usagés) doivent être assurés par les adhérents. Le règlement intérieur du gymnase doit être respecté de même que les horaires d'ouverture et fermeture.



CHARTRE DU 4^{ème} SET ROGNEN

5.2 RAQUETTES ET VOLANTS

Le Club met à disposition des raquettes de prêt pour les nouveaux joueurs. Ceci ne dispense pas le nouvel adhérent d'acquérir son propre matériel. Les volants lors des créneaux de jeu libre restent à la charge des joueurs. Dans la mesure du possible, il est appréciable et recommandé aux joueurs de prévoir leur boîte de volants pour le jeu libre.

5.3 OCCUPATION DES TERRAINS

Lors des sessions de jeu libre, en cas de grande affluence, la priorité sera donnée aux doubles avec un seul set de 21 points, afin de permettre à l'ensemble des adhérents de jouer.

5.4 VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. La surveillance des affaires personnelles est à la charge du joueur.

6. ETAT D'ESPRIT DU CLUB

Le 4^{ème} Set Rognen est une association respectueuse de l'esprit sportif. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit, convivialité, fair-play et respect des autres. Il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement ou en jeu libre : un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas le même niveau.

6.1 REGLES DE VIE COMMUNE

Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il sera apprécié que chacun participe à la hauteur de ses possibilités aux tâches courantes (Installation et rangement des terrains, balayage des terrains en fin de créneaux, participation à l'AG, buffets interclubs...) et partage ses idées pour faire avancer le club.

6.2 ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée Générale est prévue en principe en fin de saison. Elle est publique et il est conseillé à l'ensemble des adhérents d'y assister.

6.3 LA COMMUNICATION

Le bureau du club transmet l'ensemble des informations via le site internet du club <http://www.4setrogen.fr/>, sur Facebook <https://www.facebook.com/4setrogen/>. Certaines informations seront diffusées par mail grâce à une liste de diffusion pour ceux qui le souhaitent. On y retrouvera les horaires, les fermetures exceptionnelles, les compétitions à venir, les résultats ... Les adhérents, jeunes et adultes, qui ne souhaitent pas apparaître sur les photos devront remplir correctement le document distribué lors de leur inscription.

6.4 LITIGES ET SANCTIONS

Le 4^{ème} Set Rognen est une association promouvant le Badminton dans un esprit sportif et respectueux de l'adversaire. Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste, raciste ou avec un mauvais état d'esprit ou comportement risquant de nuire à l'image du club se verra suspendu temporairement voire définitivement, sans remboursement de son adhésion. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu à la présente charte.

6.5 MODIFICATIONS ET RECLAMATIONS

La présente charte peut être modifiée lors de l'Assemblée Générale, sur proposition du Bureau. Toutes réclamations doivent être adressées au Président.